

Département de la Haute-Corse

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 23 mars 2022
DEL-2022-19**

Nombre :

* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 36
* de Représentés : 4
* de Votants : 40 Pour : Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Claudine DEYBER, Mme Marie-Angèle DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, M. Marcel FERRARI, M. Alexandre GAMBOTTI, Mme Sylviane GANDOUIN, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, Sébastien LAURELLI, Mme Maryline LEPORATI, M. Joseph MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Joseph PASTINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Michel SORBARA, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : Mme Nathalie ANGELINI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Jean-François MATTEI, M. Lionel PASQUALINI.

Absents : M. Eugène BETTELANI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, Jean-Joseph CANTELLI, M. Dominique FABRE, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNOCENZI, M. Roland LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, M. Pierre ORSINI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Paul-Mathieu RAFFALLI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, Patricia SOULLARD, M. Pierre-Jean STEFANI, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI.

Objet: Appel à contractualisation « territoire d'engagement » de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

NOTA - Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 24 mars 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 mars 2022. L'an deux mille vingt-deux, les vingt-trois mars à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Avec « Territoires d'Engagement », l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) offre aux collectivités un accompagnement de trois ans, propres à chaque territoire, pour les aider à faire de la culture de l'engagement citoyen une marque de fabrique locale, une seconde nature dans le fonctionnement des acteurs territoriaux.

Pour chaque projet territorial, un interlocuteur privilégié et une équipe opérationnelle sont identifiés localement. En parallèle, une instance de pilotage stratégique est développée, en s'appuyant si possible sur une instance de gouvernance existante.

Département de la Haute-Corse

L'objectif sera de faire évoluer en profondeur la culture et les modes de fonctionnement des acteurs locaux, en fondant la coopération et l'engagement citoyen sur des compétences territoriales, des savoir-faire partagés localement.

Le plus pour les acteurs territoriaux :

- Une mise en action sans appel à projet standardisé, une contractualisation pensée localement et construite par étape.
- **Un financement à 100%, par l'ANCT**, de l'accompagnement mis en œuvre dans le cadre de Territoires d'engagement (formation & conduite du changement pour les élus, agents, partenaires et habitants ; conception partagée de projets d'engagement ; appuis et relais sur le terrain).
- Un appui stratégique de l'ANCT pour la conception du parcours, la mise en lien avec des prestataires de confiance, la supervision générale de l'accompagnement, le croisement de regards et d'expériences avec d'autres collectivités.

Pour s'engager dans « Territoires d'engagement » une « Charte d'accompagnement », présentant un plan d'accompagnement financé chaque année par l'ANCT par voie de subventionnement, doit être préalablement signée par la collectivité concernée.

La communauté de communes de la Castagniccia Casinca pourrait s'inscrire dans cette démarche, notamment dans le domaine du tourisme en contractualisant avec l'ANCT sur la thématique « **Territoire d'engagement : éco-tourisme** ».

La communauté de communes initierait, grâce à l'accompagnement de l'ANCT, la mise en place d'une charte éco-tourisme concertée pour l'ensemble de son territoire.

Cette charte « éco-tourisme » offrirait à notre communauté de communes l'opportunité de montrer concrètement aux visiteurs qu'un autre mode de tourisme est possible.

Le Président propose à l'Assemblée délibérante de voter sur le principe de contractualiser avec l'ANCT afin d'inscrire le territoire dans une démarche d'élaboration concertée et de conduite du changement en faveur de l'éco-tourisme.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **D'approuver** l'appel à contractualisation « territoire d'engagement » de l'agence nationale de la cohésion des territoires par la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

Antoine POLI

